

# Commission géographique .....

## ..... 2007

### Avant-projets de SDAGE et de programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée

Les commissions géographiques de l'automne 2006 ont permis de faire un point sur l'état d'avancement des travaux de préparation des avant-projets de SDAGE et de programme de mesures, avec une présentation des projets d'orientations fondamentales et de la synthèse des propositions locales de mesures et d'objectifs.

Depuis, les travaux ont été poursuivis avec l'élaboration d'un avant-projet de SDAGE et d'un avant-projet de programme de mesures, ainsi que d'un tableau complet des objectifs d'état des masses d'eau du bassin. Depuis le début de l'année 2007, le bureau du Comité de bassin s'est réuni à plusieurs reprises en séance plénière ou en groupe de travail (les 15 mars, 29 mars, 31 mai, 13 juillet, 28 août et 6 septembre) pour examiner le contenu des différents documents. Ce travail a permis la prise en compte des observations de la Direction de l'eau du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ainsi que les propositions émises par les usagers économiques et les consommateurs, la FRAPNA, les services de l'Etat et les établissements publics.

Sur le fond, il importe de signaler une évolution notable par rapport au SDAGE de 1996. La loi du 21 avril 2005 a donné au SDAGE valeur de plan de gestion demandé par la directive cadre européenne sur l'eau. Le contenu des propositions est désormais centré sur les dispositifs réglementaires nationaux nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre, dispositifs qui sont accompagnés de préconisations de niveau de bassin.

Les documents maintenant élaborés préfigurent désormais de manière assez précise ce que doit contenir le SDAGE et le programme de mesures, même si certains d'entre eux sont encore incomplets et/ou seront amenés à évoluer au cours des étapes qui précéderont la validation du projet par le Comité de bassin.

**Compte tenu de l'arrivée tardive de certaines consignes méthodologiques et de la tenue très récente de certaines réunions de travail (notamment le bureau du comité de bassin du 6 septembre), il n'a matériellement pas été possible d'inclure ces documents dans le dossier de séance. Tous les documents ont été placés sur le site [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) dès leur validation et sont donc consultables et téléchargeables. Ils seront également remis à chaque participant en début de séance, séance au cours de laquelle ils feront l'objet d'une présentation détaillée.**

De façon plus précise, le contenu des documents proposés pour la séance de la commission géographique est le suivant :

- **L'avant-projet de SDAGE**, qui comprend trois chapitres :
  - le chapitre 1 rappelle le contexte général (définition et objectifs du SDAGE, différents types de milieux aquatiques, processus d'élaboration du SDAGE, ...)
  - les orientations fondamentales et leurs dispositions font l'objet du chapitre 2 ;
  - le chapitre 3 présente des éléments généraux sur les objectifs environnementaux et propose une synthèse des objectifs par catégorie de masse d'eau à l'échelle du bassin. Les objectifs des masses d'eau sont rassemblés dans un document temporairement à part.

- **Les objectifs des masses d'eau (eaux superficielles, eaux souterraines) :**

Pour chacune des masses d'eau du bassin sont proposés un objectif d'état écologique et d'état chimique pour les eaux superficielles, d'état quantitatif et chimique pour les eaux souterraines, et l'échéance d'atteinte de l'objectif de bon état (2015, 2021, 2027) avec justification en cas de report de délai (2021 et 2027) ou bien d'adaptation de l'objectif. Ce tableau sera intégré au chapitre 3 de l'avant projet de SDAGE.

- **L'avant-projet de programme de mesures, version 1 :**

Trois parties structurent le programme de mesures (ou actions), présentant successivement le socle réglementaire national sur lequel il s'appuie, la boîte à outil thématique qui rassemble les mesures permettant de répondre aux diverses problématiques et enfin une répartition territoriale des actions à mener à l'échelle des différents sous-bassins versants et des masses d'eau souterraine.

- **Les documents cartographiques :**

Deux cartes d'objectifs des masses d'eau, l'une relative aux eaux de surface et la seconde aux eaux souterraines sont proposées à l'échelle des territoires des commissions géographiques. A noter que des versions de ces cartes à l'échelle du bassin seront intégrées dans l'avant projet de SDAGE.

Enfin, au-delà de la présentation de ces documents, un point d'information sera fait en séance sur la mise en œuvre du programme de surveillance, et plus précisément sur le contrôle opérationnel.

-----